

**Interprétation des Normes
par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication ⁽¹⁾**

Protection contre la foudre - Protection des structures
contre la foudre – Installations de paratonnerres.

17-100-002
Mai 2002
Concerne :
NF C 17-100 (2)
Paragraphe 2.2.4

02-002
Mai 2002

Question :

Peut-on faire circuler les conducteurs de descente derrière l'habillage de la façade d'un bâtiment ?

Réponse :

OUI.

Lorsque l'extérieur d'un bâtiment ou d'une structure est habillé par des bardages métalliques ou des murs rideaux en pierre ou en verre, ou dans le cas d'un élément fixe d'habillage, le conducteur de descente peut être fixé derrière l'habillage sur la façade béton ou sur la structure porteuse.

Dans ce cas, les éléments conducteurs de l'habillage et de la structure support doivent être connectés au conducteur de descente a minima en haut et en bas afin d'en assurer l'équipotentialité en respectant les exigences de la distance de sécurité (3.1.2).

Aucun élément inflammable de l'habillage ou de l'isolation éventuelle, ne doit se trouver à une distance inférieure à 30 mm du conducteur de descente.

NOTE : L'attention du maître d'œuvre est attirée sur les difficultés de contrôle des conducteurs de descente, notamment l'impossibilité de contrôle visuel (voir 4.2.2).

(1) *Interprétation établie par la Commission UTE/CEF 81 – Protection contre la foudre. Règles sur la norme NF C 17-100*

(2) *Protection contre la foudre – Protection des structures contre la foudre - Installations de paratonnerres - Cette norme éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité et de la Communication – 33 avenue du Général Leclerc - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex - tél. 01 40 93 62 00.*